

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 20 juin 2022, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. **Assemblée publique de consultation**
 - 3.1 **Projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un permis de construction d'un immeuble de 101 logements, répartis sur 7 étages, et comprenant 111 cases de stationnement souterrain, aux 648, avenue de la Concorde Nord et 669-675, avenue Robert (lots 1 439 265 et 1 439 266), dans la zone d'utilisation mixte 6063-M-02**

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection formée de l'avenue de la Concorde Nord et la rue Calixa-Lavallée)
 - 3.2 **Projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un permis de construction d'un immeuble de 40 logements, répartis sur 4 étages, et comprenant un stationnement souterrain de 25 cases, au 6380, boulevard Laframboise (lot 2 256 374), dans la zone d'utilisation mixte 8049-M-08**

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection formée du boulevard Laframboise et de l'avenue Desmarais)
 - 3.3 **Projet de règlement numéro 350-128 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin de soustraire la zone d'utilisation agricole 11020-A-23 aux dispositions relatives à l'agrandissement ou à l'ajout d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire et protégé par droits acquis**

(Le territoire visé est situé dans le district Sainte-Rosalie, à proximité de l'intersection formée par le boulevard Laurier Est et le 4^e Rang)
 - 3.4 **Projet de règlement numéro 351-2 modifiant le Règlement numéro 351 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) en ce qui a trait à l'Annexe XII**

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, dans le secteur Est de la rue Martineau, entre la sortie 133 de l'Autoroute 20 et la rivière Yamaska)
 - 3.5 **Projet de règlement numéro 500-6 modifiant le Règlement numéro 500 afin de modifier la délimitation d'une partie du territoire assujetti au PIIA-10, longeant la rue Martineau et de soustraire une partie du territoire assujetti au PIIA-10, longeant le chemin du Rapide-Plat Nord, affectant le secteur du projet « Le Rapide-Plat II » et le terrain vacant situé en bordure de la rivière Yamaska (formé des lots 1 702 353 et 1 702 359 du Cadastre du Québec)**

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, entre le chemin du Rapide-Plat Nord et la rivière Yamaska (terrain vacant formé des lots 1 702 353 et 1 702 359 du Cadastre du Québec) et au nord de la rue Martineau, entre la sortie 133 de l'Autoroute 20 et l'avenue Joseph-Bistodeau)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022



Administration générale

6. Commission de développement social de la MRC des Maskoutains – Nomination de représentant
7. Aéroport de Saint-Hyacinthe – Conseil d'administration – Nomination d'un membre à titre d'observateur (CP220613, art. 1.8)
8. Maire suppléant – Nomination

Communications et participation citoyenne

9. Autorité régionale de transport métropolitain – Entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain – Autorisation de signature

Finances

10. Approbation de la liste des comptes (Liste, analyse des comptes)

Gestion des eaux usées et de la biométhanisation

11. Services professionnels – Gestion de la valorisation agricole du digestat déshydraté issu de la biométhanisation – 2018-002-B – Cession de contrat à un tiers

Ressources humaines

12. Ressources humaines – Responsable aquatique à la Division espaces récréatifs du Service des loisirs – Embauche (CP220613, art. 13)
13. Ressources humaines – Conseiller en communication temporaire à la Direction des communications et de la participation citoyenne – Contrat de travail à durée déterminée (CP220613, art. 14)
14. Ressources humaines – Préposé service aux citoyens à la Direction des communications et de la participation citoyenne – Nomination (CP220613, art. 15)
15. Ressources humaines – Préposé à l'entretien de jour au Centre culturel Humania Assurance au Département entretien des plateaux du Service des travaux publics – Nomination (CP220613, art. 16)

Sécurité incendie

16. Ville de Saint-Césaire – Contrat de vente d'équipements de sauvetage en espace clos et en hauteur – Autorisation de signature

Travaux publics

17. Travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment situé au 3000, rue Bouthillier – 2022-025-TP – Octroi de contrat
18. Fourniture et livraison d'un camion léger 6 roues 2X4 avec benne basculante de 9 pieds – 2022-068-TP – Octroi de contrat
19. Travaux de réparation et d'installation de clôtures pour la Ville de Saint-Hyacinthe – 2022-095-TP – Octroi de contrat



20. Autorisation pour la prolongation du contrat – Année optionnelle – Transport de neige en vrac – 2020-100-TP
21. Autorisation pour la prolongation du contrat – Année optionnelle – Déneigement de divers secteurs avec tracteur et opérateur – 2020-072-TP
22. Autorisation pour la prolongation du contrat – Année optionnelle – Déneigement des stationnements au centre-ville et du site de l'Exposition – 2019-105-TP

Urbanisme et environnement

23. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP220613, art. 4, points 5.1, 6.1, 6.2, 6.3 et 7.1)
24. Dérogations mineures – 4880, 4882, 4900 et 4902, rue du Vert (lots 5 121 519, 5 121 518, 5 121 517, 5 121 516, PC-5 121 523 et PC-5 121 522) – Décision CP220613, art. 4, point 3.3)
25. Dérogation mineure – 650, avenue Chapleau – Décision (CP220509, art. 8, point 3.2)
26. Dérogations mineures – 1055, avenue Bienville – Décision (CP220509, art. 8, point 3.1)
27. Dérogation mineure – 15575, avenue Roy – Décision (CP220509, art. 8, point 3.3)
28. Schéma d'aménagement révisé – Modification règlementaire – Demande à la MRC des Maskoutains (CP220613, art. 5)
29. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 3655, rue Picard (lot 6 434 195) (CP220613, art. 4, point 4.1)

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection formée par la rue Picard et l'avenue Beaudry)
30. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les propriétés sises aux 648, avenue de la Concorde Nord et 669-675, avenue Robert (lots 1 439 265 et 1 439 266) – Abrogation des résolutions 21-155, 21-199 et 21-231

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection formée de l'avenue de la Concorde Nord et la rue Calixa-Lavallée)
31. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 6380, boulevard Laframboise (lot 2 256 374)

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection formée du boulevard Laframboise et de l'avenue Desmarais)

Réglementation

32. Projet de règlement numéro 1600-251 modifiant le Règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues du Caddy, Desaulniers, de Dieppe, Roland-Salvail, Saint-Augustin et Vanier ainsi qu'aux rues Bernard, Larivée Ouest et Notre-Dame (CP220530, art. 5, points 3.6, 6.2, 8.1, 8.2, 9.3, 9.4, 9.5, 9.6, 9.7 et 9.8)



A- Avis de motion

B- Dépôt et adoption du projet de règlement

33. Adoption du second projet de règlement numéro 350-128 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin de soustraire la zone d'utilisation agricole 11020-A-23 aux dispositions relatives à l'agrandissement ou à l'ajout d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire et protégé par droits acquis

(Le territoire visé est situé dans le district Sainte-Rosalie, à proximité de l'intersection formée par le boulevard Laurier Est et le 4^e Rang)

34. Adoption du Règlement numéro 350-125 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4192-H-24 fasse désormais partie des zones d'utilisation résidentielle 4198-H-16 et 4201-H-24 et qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4201-H-24 fasse désormais partie de la zone 4192-H-24;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation récréative 4071-R-05 fasse désormais partie de la zone d'utilisation institutionnelle 4030-P-04;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans les zones d'utilisation résidentielle 9021-H-24 et 9035-H-11 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 9039-H-24;
- d'ajouter une grille de spécifications pour la nouvelle zone 9039-H-24, pour le développement des phases 3 et suivantes du projet Domaine sur le Vert;
- d'autoriser les ajouts de certains groupes d'usages résidentiels et du groupe d'usages « Commerce I (Commerce associable à la résidence) » et d'ajouter des notes particulières pour réglementer l'emplacement de l'aire de stationnement, interdire les toits plats et les allées de circulation en contre-pente pour le groupe d'usages « Résidence I (1 logement isolé) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9035-H-11;
- d'autoriser le groupe d'usages « Commerce I (Commerce associable à la résidence) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9021-H-24;
- d'augmenter le nombre d'étages maximal à 3 dans les zones d'utilisation mixte 8016-M-06 et 8024-M-06;
- de réduire la marge avant minimale à 4,5 mètres et la marge arrière minimale à 2,4 mètres et d'ajouter une note particulière concernant l'aménagement d'écran végétalisé pour la zone d'utilisation résidentielle 2228-H-20;

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, entre l'avenue des Grandes-Orgues et la rue Girouard Est; dans le district Sacré-Coeur, entre les rues Rouleau et du Sacré-Coeur Ouest; dans le district Douville, à proximité de l'intersection formée de la rue Charles-L'Heureux et de l'avenue Jean-Guy-Regnaud, ainsi qu'à proximité de l'intersection formée par les avenues du Caddy et des Golfeurs; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, de part et d'autre du boulevard Laframboise, entre les avenues Sansoucy et Joseph-Bonin et dans le district Hertel-Notre-Dame, au nord de l'avenue Coulonge, entre le boulevard Casavant Ouest et l'avenue de Dieppe)

35. Adoption du *Règlement numéro 351-2* modifiant le *Règlement numéro 351* relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) en ce qui a trait à l'Annexe XII

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, dans le secteur Est de la rue Martineau, entre la sortie 133 de l'Autoroute 20 et la rivière Yamaska)



36. Adoption du Règlement numéro 500-6 modifiant le Règlement numéro 500 afin de modifier la délimitation d'une partie du territoire assujéti au PIIA-10, longeant la rue Martineau et de soustraire une partie du territoire assujéti au PIIA-10, longeant le chemin du Rapide-Plat Nord, affectant le secteur du projet « Le Rapide-Plat II » et le terrain vacant situé en bordure de la rivière Yamaska (formé des lots 1 702 353 et 1 702 359 du Cadastre du Québec)

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, entre le chemin du Rapide-Plat Nord et la rivière Yamaska (terrain vacant formé des lots 1 702 353 et 1 702 359 du Cadastre du Québec) et au nord de la rue Martineau, entre la sortie 133 de l'Autoroute 20 et l'avenue Joseph-Bistodeau)

37. Adoption du Règlement numéro 592-1 modifiant le Règlement numéro 592 établissant le Programme d'aide financière aux établissements d'entreprise pour la revitalisation du centre-ville

Services juridiques

38. Lots 6 496 082 et autres – Réjeanne Beaugard, Yves Cheeney et autres – Aménagement d'une piste cyclable en bordure de la rue Sicotte – Acquisition par la Ville (CP200629, art. 14)
39. Lots 6 403 972 et autres (Domaine sur le Vert, Phase 2) – Immobilière Maska inc. et Gestion MES inc. – Établissement d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada – Autorisation de signature
40. Exemption de taxes – Contact Richelieu-Yamaska (CRY) – 420, avenue de la Concorde Nord (CP220613, art. 19)
41. Levée de la séance